



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 septembre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 Septembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 septembre 2005

**Etude pour l'amélioration du recouvrement des factures eau-
assainissement - participation de la CAN**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

*Adjoint*s :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à M. Stéphane TRONEL.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 septembre 2005

DELIBERATION D20050349

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Il est apparu avec différents partenaires concourant au recouvrement des factures eau-assainissement, la nécessité d'améliorer le processus global depuis la relève jusqu'à la relance des impayés voire les poursuites à engager pour certains non payeurs.

Il est d'autant plus illogique que des citoyens ne paient pas le juste prix à l'heure où la ressource apparaît un bien précieux.

Dans ce contexte, une consultation a été lancée en collaboration avec la Communauté d'Agglomération auprès de différents bureaux d'étude sur la base d'un cahier des charges se décomposant en trois parties :

- Une analyse détaillée du contexte et des enjeux.
- Une identification des problèmes qui s'en dégagent et des propositions de solutions.
- Une mise en œuvre de ces dernières dans le cadre d'un plan pluriannuel d'actions.

Parallèlement, la CAN a fait part de son accord, par lettre du 11 août 2005, pour participer à hauteur de 50 % de cette étude ; la chaîne de facturation Eau et Assainissement étant conjointes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- M'autoriser à signer, pour l'objet précité, une convention avec la Communauté d'Agglomération de Niort sur la base d'une participation globale à hauteur de 50 % du coût de l'étude.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)